

Jeudi 24 Mars 2022 de 9h à 17h

*Dialogues croisés : Médecine, Génétique,
Psychanalyse et Ethique,*

Co-organisé par l'Institut Paoli-Calmettes et L'Espace Ethique PACA-Corse

Au nom de la santé !

La question de « la filiation / l'affiliation »

La santé est un bien précieux, que nous voudrions tous préserver. Mais à quel prix ? Que sommes-nous prêts à sacrifier, de ce qui fonde notre société et notre droit, en son nom ? En tant que soignant ou comme usager possiblement concerné par la maladie.

Au cours de ce colloque, nous nous interrogerons, à partir de la dernière révision de la loi de bioéthique et particulièrement de la procédure d'information de la parentèle en génétique. L'obligation avait déjà été introduite lors de la révision de la loi française de bioéthique de 2011, pour une personne à qui une « anomalie génétique grave est diagnostiquée », « d'informer les membres de sa famille potentiellement concernés dès lors que des mesures de prévention, y compris de conseil génétique, ou de soins peuvent leur être proposées ». La nouvelle loi de bioéthique du 2 août 2021 bouleverse plus encore les normes et les repères puisqu'elle formule de nouvelles règles permettant la transmission d'information génétique dans le cas de l'assistance médicale à la procréation avec don de gamètes ou d'embryons et pour les accouchements sous X. Ce faisant, elle défait le dispositif qui mettait en œuvre antérieurement un anonymat quasi absolu, renforçant « la solidarité biologique » au détriment de la « solidarité familiale ». Peut-on ainsi, au nom de la santé de tiers, se passer du secret ? Et plus particulièrement, lorsque les liens biologiques sont socialement dissous ou inconnus, du fait de naissances sous X ou suite à un don de gamètes, faut-il, à l'occasion de la découverte d'un risque génétique, faire fi des constructions symboliques structurantes pour la personne, la famille et la société ? D'où vient cette exigence absolue de transparence ? Ne va-t-elle pas à l'encontre de dispositions législatives qui, en organisant l'anonymat et le secret, veillaient à prendre en considération la personne sociale, relationnelle et affective au-delà de sa seule dimension biologique ? Au nom de la santé, de sa préservation ou de la réduction du risque de maladie grâce à la recherche et aux technosciences, est-il légitime de donner une priorité absolue aux liens du sang, au risque de bousculer la construction psychique familiale ?

Lors de ce colloque, médecins, généticiens, philosophes, juristes, psychologues et psychanalystes se retrouvent pour penser ensemble autour de ces questions fondamentales et actuelles :

- Notre société s'adonne-t-elle à une idéologisation des liens du sang et à une survalorisation du tout biologique
- Au nom de quoi la santé est-elle devenue la valeur cardinale de notre société et pourquoi surpasse-t-elle aujourd'hui toutes les autres valeurs ?

Événement en présentiel (pass sanitaire obligatoire)
avec possibilité de suivre en distanciel
gratuit - inscription obligatoire

Salle de conférence de l'Espace Ethique - Hôpital Adultes de la Timone
(s/sol) - 264 rue saint-Pierre - 13005 Marseille

inscription en ligne :

http://evenement.medethique.com/inscription/conference_24_mars_2022.php

Téléphone : 04 91 38 44 26

Programme de la journée

9h00 : Accueil et présentation de la journée.

Perrine MALZAC et Niki PRODRYMOU

Matinée : Interventions

Information de la parentèle : Actualité suite à la révision de la loi de bioéthique

9H15-10H- Pierre LE COZ – Filiation et parentalité dans un monde technoscientifique : regard du philosophe

10H-10h45- Sandrine DE MONTGOLFIER – Rôle et place des professionnels

Pause

11H00-11h30- Marion MATHIEU et François FAURISSON – Retours des patients sur le dispositif d'information de la parentèle (projet de recherche IGP-rare)

11H30-12H30 – Bérengère LEGROS (juriste – Lille) et Pascale LEVY (Agence de la biomédecine – Paris *A confirmer*) - A propos de la loi

Après-midi : Table ronde

« Quand la génétique vient interroger les liens de filiation et d'affiliation »

14h00- 14H30 : Illustration par des vignettes cliniques

14h30-15h10 : Table-ronde 1 - Rafaëlle BERNARD – Généticienne et psychanalyste - Marseille

15h10-15h50 : Table-ronde 2 - François PROVANSAL – Psychiatre, psychanalyste, Aix en Provence.

Pause

16h00 – 16H40 : Table-ronde 3 - Pascal DESSENNE- Psychologue clinicien- Clermont- Ferrand, Pole GENOAP

16H40-17H00 : discussion avec la salle